

INFORMATION SYSTÉMATIQUE DU PATIENT AVANT TRANSFUSION DE PRODUITS SANGUINS LABILES

(Circulaire DGS/DHOS/AFSSAPS n° 2003-582 du 15/12/2003)

En application de la loi du 04 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

La transfusion est indispensable à de nombreux traitements en médecine et en chirurgie. Chaque année, en France, environ 2.500.000 dons de sang permettent de traiter plusieurs centaines de milliers de malades.

QU'ALLEZ-VOUS RECEVOIR ?

- ✓ Les produits appelés globules rouges, plaquettes ou plasmas frais congelés (exceptionnellement, globules blancs) sont des produits sanguins labiles. Ils proviennent de dons de donneurs bénévoles. Ils sont rigoureusement contrôlés et répondent à des normes obligatoires de sécurité et de qualité : sélection des donneurs, tests de dépistage sur chaque don, règles pour assurer la qualité sur toute la chaîne du donneur au receveur.
- ✓ Ce traitement qui vous est proposé peut être nécessaire à votre état de santé. Votre médecin a bien étudié les bénéfices pour vous ainsi que les risques éventuels.

QUELS SONT AUJOURD'HUI LES RISQUES CONNUS DE CE TRAITEMENT ?

- ✓ Comme tout traitement, la transfusion comporte des risques. Des réactions sans conséquences graves peuvent survenir pendant et après transfusion, comme de l'urticaire, des frissons ou de la fièvre sans cause infectieuse.
- ✓ Les autres risques sont aujourd'hui limités grâce aux mesures déjà prises. Il s'agit :

1) Des risques liés aux très nombreux groupes sanguins :

Il est impératif de respecter la compatibilité dans les groupes ABO et rhésus. Il existe également de nombreux autres groupes sanguins contre lesquels vous avez pu développer des anticorps (appelés « irréguliers »), qu'il importe donc de rechercher avant la transfusion pour en tenir compte dans le choix du produit transfusé.

Votre identité et votre groupe sanguin seront de nouveau vérifiés juste avant la transfusion de globules rouges. La transfusion peut provoquer l'apparition d'anticorps irréguliers (dans 1 à 5% des cas), ce qui peut avoir des conséquences en cas de transfusion ultérieure.

2) Des risques résiduels de contamination :

Ils continuent de diminuer avec les progrès des connaissances et des techniques. Les estimations pour 2016 sont les suivantes¹ :

- Pour le virus de l'hépatite B : 1 infection pour 6 400 000 dons
- Pour le virus de l'hépatite C : 1 infection pour 33 000 000 dons
- Pour le virus du SIDA : 1 infection pour 2 750 000 dons
- Pour des bactéries : 1 infection pour 200 000 dons
- 3 cas de transmission de l'agent du variant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob par une transfusion ont été rapportés en Grande Bretagne en 2007. 2 cas en 2009 et 0 en 2010.

¹ Source : Société Française de Transfusion Sanguine (données 2012-2014).

INFORMATION SYSTÉMATIQUE DU PATIENT AVANT TRANSFUSION DE PRODUITS SANGUINS LABILES

D'AUTRES RISQUES POURRAIENT-ILS SURVENIR ?

- ✓ Comme on ne peut, de principe, exclure les dangers inconnus, toutes les mesures possibles de prévention ont été prises, dans la sélection des donneurs de sang (notamment l'exclusion des personnes déjà transfusées) et dans la préparation des produits.
- ✓ En outre, une surveillance nationale des incidents de la transfusion a été mise en place depuis 1994 (hémovigilance).
- ✓ Si cela s'avérait nécessaire, et si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires sur le produit que vous avez reçu, vous pouvez vous adresser au médecin du service où vous avez été transfusé.

LES EXAMENS BIOLOGIQUES AVANT ET APRÈS UNE TRANSFUSION :

- ✓ Avant chaque transfusion, il est obligatoire de disposer des caractéristiques de votre groupe sanguin (2 déterminations figurant sur votre carte de groupe sanguin) ainsi que d'un résultat récent de Recherche d'Anticorps Irréguliers (RAI).
- ✓ Après un épisode transfusionnel et à distance de celui-ci (3 semaines à 3 mois), il est nécessaire de pratiquer une nouvelle RAI.
- ✓ Les documents remis à votre sortie et leur importance :
 - Un document écrit comportant la date de vos transfusions, l'établissement et le service où vous avez été transfusé(e), le type et le nombre des produits sanguins labiles que vous avez reçus.
 - Une lettre d'information pour votre médecin traitant
 - Une ordonnance pour faire pratiquer la RAI.

Votre médecin est à votre disposition pour répondre aux questions que vous vous posez, n'hésitez pas à en parler avec lui.

Votre dossier transfusionnel a été informatisé. Conformément à la législation informatique et liberté, vous avez la possibilité de faire modifier toutes les données administratives dans la limite du droit d'accès au dossier médical.



**Tout patient ayant été transfusé
ne pourra plus jamais être donneur de sang.**